

France Télécom accuse Free et 9 Telecom de piratage

Les relations entre opérateurs télécoms se tendent chaque jour un peu plus. Plaintes pour concurrence déloyale, pour publicité ou propos diffamatoires, pour prix prédateurs, pour plagiat... tous les coups sont permis. Du pain béni pour les avocats de ces firmes.

Aujourd'hui, c'est France Télécom qui part à l'attaque contre Free et Neuf Télécom à propos des numéros courts. Selon *les Echos*, l'opérateur historique accuse ses concurrents de *parasitage*. Rappel des faits. France Télécom utilise depuis plusieurs années des numéros courts à quatre chiffres qui permettent d'accéder à des services ou à des fonctions téléphoniques. Sauf que depuis un an, Free et Neuf Télécom ont repris certains de ces numéros courts au moment du lancement de leurs services Web. Les numéros en cause : le 3131 (qui permet de rappeler le dernier correspondant) et le 3651 (permettant de masquer son numéro lors d'un appel) ont été attribués par l'ART, le régulateur des télécoms, d'où la colère de France Télécom qui en plus paye une redevance de 40.000 euros pour chaque numéro. L'opérateur historique indique qu'il a saisi l'ART en février dernier et regrette que rien n'ait été encore fait. Le régulateur explique qu'une consultation sur le sujet va être lancée. Pour Free, « *il est dans l'intérêt des consommateurs que le même service soit accessible par le même numéro qui ne devrait pas faire l'objet d'une redevance* ». De plus, l'opérateur souligne que ces numéros ont été attribués à France Télécom mais qu'ils ne sont pas sa propriété. Pour sa part, Neuf Telecom attend une décision de l'ART à laquelle il se conformera. L'opérateur public, quant à lui, « *se réserve la possibilité de donner toute suite qu'il estimera légitime* ».